



Maitriser vos consommations d'eau potable la télérelève, un nouveau service à votre disposition

Dans le cadre du nouveau contrat de délégation du service public de l'eau qui lie l'agglomération CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo à SEPIG Eau, le service de télérelève de votre compteur d'eau sera déployé sur la commune d'Herbignac, à partir du 1er semestre 2025.

Publié le 29 juillet 2024

La télérelève consiste à relever à distance chaque jour votre consommation d'eau. Votre compteur d'eau sera équipé d'un module qui enregistre vos consommations journalières afin de les transmettre à un serveur sécurisé. Chacun pourra ensuite suivre ses consommations quotidiennes depuis une application mobile ou en ligne. Le déploiement de la télérelève, la mise en place et l'accès aux services associés sont sans aucun frais à votre charge, cette modernisation étant comprise dans le contrat signée par CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo.

Quelles sont les démarches à suivre pour l'installation de la télérelève ?

Pour déployer ce nouveau service, il convient de procéder à une intervention sur votre compteur d'eau potable, soit en procédant au remplacement de votre compteur, soit en équipant votre compteur actuel d'un petit module supplémentaire. Un technicien interviendra à votre domicile pour réaliser la prestation sur une durée comprise entre 45 et 90 min. Merci de vous rendre disponible en cas de besoin pour faciliter ou donner l'accès à votre compteur si une prise de rendez-vous est nécessaire. SEPIG Eau vous contactera par courrier pour vous informer avant toute intervention. En attendant ce courrier, aucune démarche n'est à faire de votre côté.

Vous recevrez une information par mail ou SMS dès l'activation de ces services.

La télérelève consiste à relever à distance chaque jour votre consommation d'eau. Votre compteur d'eau sera équipé d'un module qui enregistre vos consommations journalières afin de les transmettre à un serveur sécurisé. Chacun pourra ensuite suivre ses consommations quotidiennes depuis une application mobile ou en ligne. Le déploiement de la télérelève, la mise en place et l'accès aux services associés sont sans aucun frais à votre charge, cette modernisation étant comprise dans le contrat signée par CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo.

Quelles sont les démarches à suivre pour l'installation de la télérelève ?

Pour déployer ce nouveau service, il convient de procéder à une intervention sur votre compteur d'eau potable, soit en procédant au remplacement de votre compteur, soit en équipant votre compteur actuel d'un petit module supplémentaire. Un technicien interviendra à votre domicile pour réaliser la prestation sur une durée comprise entre 45 et 90 min. Merci de vous rendre disponible en cas de besoin pour faciliter ou donner l'accès à votre compteur si une prise de rendez-vous est nécessaire. SEPIG Eau vous contactera par courrier pour vous informer avant toute intervention. **En attendant ce courrier, aucune démarche n'est à faire de votre côté.** Vous recevrez une information par mail ou SMS dès l'activation de ces services.

Quels sont ses avantages ?

Consommation d'eau maîtrisée

- Une optimisation de votre consommation et de votre budget grâce à son suivi quotidien. Pour cela créez gratuitement votre compte en ligne sur le site www.sepig.fr (<http://www.sepig.fr/>)
- Un accès à l'historique de vos consommations une fois votre compte créé via l'application SEPIG & Moi ou via votre compte en ligne.
- Par une utilisation raisonnée de votre consommation d'eau, vous participez activement à la préservation de la ressource en eau.

Un service attentif et réactif

- En cas de consommations anormalement élevées, de suspicion de fuite... SEPIG Eau vous informe directement par mail ou sms. (Ou à défaut par courrier)

Votre tranquillité assurée

- Vous ne serez plus dérangé lors des relèves de votre compteur.
- Toutes les factures seront établies sur la base de vos consommations réelles.
- Plus de factures sur la base d'index estimé.

Contact

SEPIG Eau – 02 44 68 20 01 (prix d'un appel local, du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 13h) – Accueil Usagers au 5 rue de la Grenouille Verte, P.A. de Villejames, 44350 GUERANDE (du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 9h à 13h).



MAIRIE DE HERBIGNAC

1 avenue de la Monneraye
44410 Herbignac

HORAIRES :

Lun - Mar - Mer - Ven : 9h > 12h /

13h30 > 17h30

Jeu : 8h30 > 13h

Sam : 9h > 12h (Etat-Civil
uniquement)

☎ 02 40 88 90 01